SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

2021

Comité syndical

Séance du 17 mai 2021

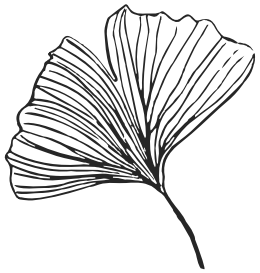

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Ordre du jour

Comité syndical du 17 mai 2021

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2021 *(rapport 2021-05-01)*
2. Exposé du rapport d'activités 2020
3. Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT : feuille de route 2021-2023
4. Présentation de la fiche-outil « zones humides »
5. Point d'étape sur le projet Trame Verte et Bleue en Champagne crayeuse
6. Retour sur les derniers avis émis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
7. Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat *(rapport 2021-05-02 et annexe)*
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2021

Rapport 2021-05-01

2. Exposé du rapport d'activités 2020

SCoT
DES TERRITOIRES
DE L'AUBE

Le rapport d'activités 2020

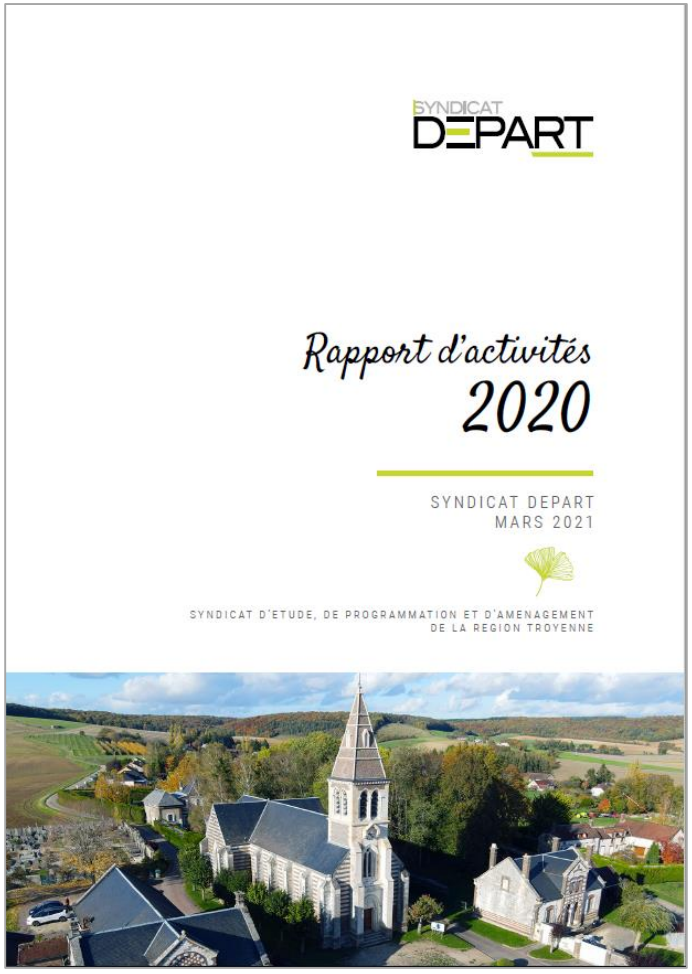

Les faits marquants

- Février : l'approbation du SCoT, son entrée en vigueur en juillet et sa diffusion à 500 exemplaires à l'automne
- Septembre : le renouvellement des instances syndicales
- Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité : 21 démarches de PLU suivies dans l'année
- L'engagement de travaux d'approfondissement : inventaire des Zones d'Activité Economique, carte d'opportunité énergétique, trame verte et bleue
- L'accompagnement des collectivités : 2 fiches-outils et 3 plaquettes SCoT
- La gestion administrative : 85 dossiers de CDPENAF, CDAC et CDNPS analysés, 7 Bureaux et Comités, participations et interventions extérieures (Fédération nationale des SCoT, formation CEPRI, forum des IRISES, ateliers ZEC…)
- L'animation : les lettres du SCoT, le site internet

3. Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT : feuille de route 2021-2023

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Compatibilité SCoT/PLU : la feuille de route

La couverture en documents d'urbanisme

150 documents opposables couvrant 53% des communes

- Sur 352 communes, 187 disposent d'un document approuvé à la date d'entrée en vigueur du SCoT
  - ✓ 42 cartes communales
  - ✓ 107 PLU
  - ✓ 1 PLUi sur 38 communes

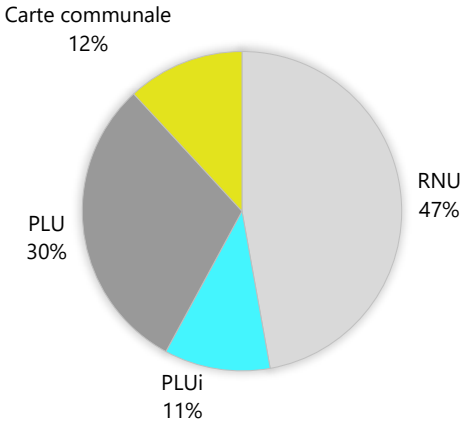

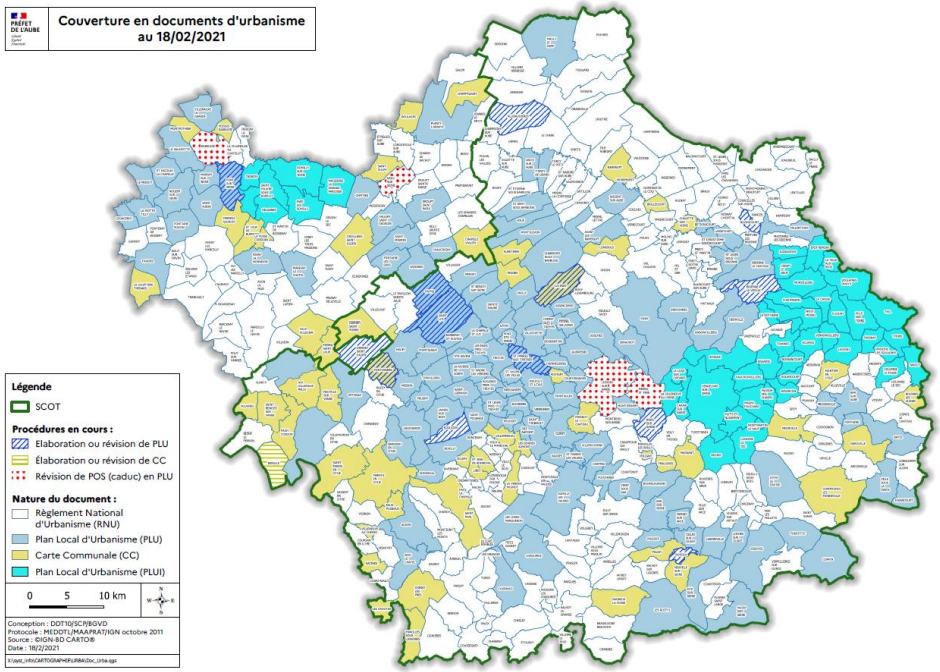

Compatibilité SCoT/PLU : la feuille de route

Modalités d'accompagnement du syndicat

- Le suivi des procédures engagées pendant l'élaboration du SCoT et suite à son approbation
- La réalisation d'un guide de compatibilité
- L'analyse progressive de la compatibilité sur 3 ans

Priorisation des documents selon plusieurs critères :

- ✓ Rôle de polarité de la commune dans l'armature territoriale
- ✓ Dynamiques démographique, résidentielle et artificialisation des sols
- ✓ Typologie et ancienneté du document
- ✓ Couverture par un ancien SCoT
- ✓ Particularité d'un territoire

42 documents prioritaires

Priorité 1 (plus de 3 critères avec rôle de polarité dans l'armature territoriale)	Priorité 2 (au moins 3 critères)	Priorité 3 (2 critères)
Aix-en-Othe	Barberey-Saint-Sulpice	Auxon
Arcis-sur-Aube	Bercenay-en-Othe	Avant-les-Ramerupt
Bar-sur-Aube	Buchères	Bouranton
Bayel	Creney-près-Troyes	Celles-sur-Ource
Bouilly	Géraudot	Chappes
Brienne-le-Château	Lavau	Cussangy
Chaource	Les Noës-près-Troyes	Fontette
Dienville	Pont-Sainte-Marie	Laines-aux-Bois
Ervy-le-Châtel	La Rivière-de-Corps	Macey
Essoyes	Saint-André-les-Vergers	Montaulin
Mussy-sur-Seine	Saint-Germain	Montsuzain
Vaudes	Saint-Julien-les-Villas	Moussey
Troyes	Sainte-Maure	Radonvilliers
	Sainte-Savine	Saint-Thibault
	Voué	
13 documents	**15 documents**	**14 documents**

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Compatibilité SCoT/PLU : la feuille de route

La grille d'analyse

- Analyse des principaux points d'entrée du DOO dont la prise en compte dans les PLU est considérée comme de nature à produire des effets à l'échelle du SCoT

Plus de 50 orientations phares

- Appréciation globale de la compatibilité au regard du niveau de prise en compte des différents points d'entrée

EXEMPLE

Thématique de référence	Orientations cibles du DOO	Outils et leviers de traduction réglementaire du PLU à vérifier	Appréciation de la compatibilité
Trame verte et bleue	2.2.4 et carte p.36 Préserver les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SCoT dans les documents d'urbanisme, à travers : - La protection des réservoirs de biodiversité par un classement et des dispositions réglementaires adaptées ; - L'identification, la cartographie et la préservation des espaces participant aux corridors écologiques (bosquets, bandes boisées, alignements d'arbres, arbres isolés, haies, pelouses calcaires relictuelles…) afin d'assurer la continuité des déplacements des espèces […]. 2.2.5 Interdire les possibilités de création de nouvelles zones à urbaniser dans les corridors écologiques identifiés au sein de la trame verte et bleue sauf si les aménagements ne remettent pas en cause la nature et la fonctionnalité du corridor. 2.2.6 Rechercher la perméabilité écologique au sein des zones urbaines et à urbaniser […]. 2.2.8 Préserver la naturalité des réservoirs de biodiversité et des espaces participant aux corridors écologiques en y limitant les occupations et utilisations du sol non appropriées à la sensibilité du milieu (abris de fortune, dépôts de matériaux ou de déchets, stationnement de caravanes, sports automobiles…).	Règlement graphique : Classement privilégié en zone N ou N spécifique (NP…) des réservoirs de biodiversité ; classement en A ou N des espaces participant aux corridors écologiques ; classement d'éléments en EBC ; identification d'éléments au titre de la loi paysage + absence de zone AU au sein d'une continuité écologique OAP : Principes d'espaces tampons, de transition, de coulées vertes, de liaisons douces… en cas de zone 1AU sur un tracé de continuité écologique Règlement écrit : Règles limitant les occupations autorisées en zone N (articles 1 et 2) ; dispositions pour préserver les éléments identifiés au titre de la loi paysage (articles 1, 2, 13)	☑☑☐

4. Présentation de la fiche-outil « zones humides »

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Une nouvelle fiche-outil pour connaitre et préserver les zones humides

L'objectif

- Une lecture des zones humides partagée par tous (élus, techniciens, services instructeurs, DDT, DREAL, PNRFO) pour une même interprétation

Ce qu'on y trouve

- Un rappel de définitions et des multiples fonctions des zones humides
- Les différentes cartographies en vigueur (ZDH, ZH effective, ZH « loi sur l'eau ») connues localement
- Les principaux leviers mobilisables dans un PLU pour préserver les ZH

FAUSSE BONNE IDÉE :

Maintenant que je connais l'existence d'une zone humide sur ma commune, je vais devoir la mettre sous cloche.

VRAIE BONNE PRATIQUE :

Je mets en place une gestion adaptée du site et je peux proposer un sentier de découverte pour mieux connaitre et préserver cette zone.

1ère FICHE-OUTIL CO-REALISEE ENTRE LE SYNDICAT ET LE PARC

5. Point d'étape sur le projet Trame Verte et Bleue en Champagne crayeuse

Le projet TVB en Champagne crayeuse

Le contexte

- Des orientations dans le SCoT des Territoires de l'Aube et des études TVB réalisées dans le cadre des précédents SCoT pour mieux appréhender les continuités écologiques du territoire
- Une convention de partenariat signée en 2019 avec la Fédération départementale des chasseurs pour étudier et réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité

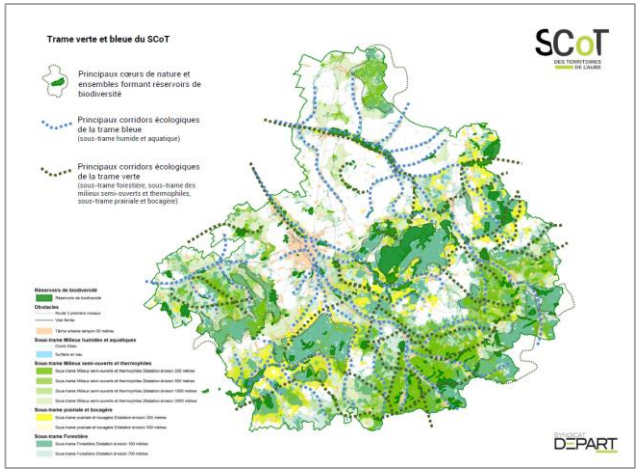

Le projet 2021-2022

- Mener des diagnostics de linéaires paysagers en Champagne crayeuse en vue de favoriser la plantation de haies (projet soutenu par l'OFB)
- Des enjeux multiples :
  - ✓ Approfondir la connaissance sur un secteur géographique
  - ✓ Mettre en œuvre les orientations du nouveau SCoT
  - ✓ Sensibiliser propriétaires et collectivités
  - ✓ Intervenir sur des secteurs à enjeux

84 communes

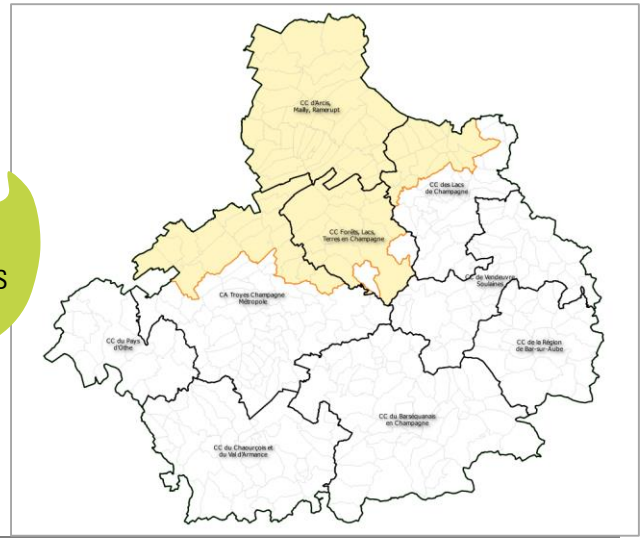

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Le projet TVB en Champagne crayeuse

Les différentes étapes de travail

- Inventaire des linéaires de haies et caractérisation (cartographie)
- Modélisation et identification des secteurs à enjeux
- Animation territoriale
- Plantation de haies et animation foncière

Environ 3,7 mètres de haies par hectare

Avancée du projet

- Depuis janvier 2021 : Constitution du projet QGIS sur l'ensemble de la Champagne crayeuse par photo-interprétation
- Depuis avril 2021 : Travail de terrain avec reconnaissance d'espèces floristiques et faunistiques observées sur une première partie du territoire (CC Arcis-Mailly-Ramerupt soit 39 communes)

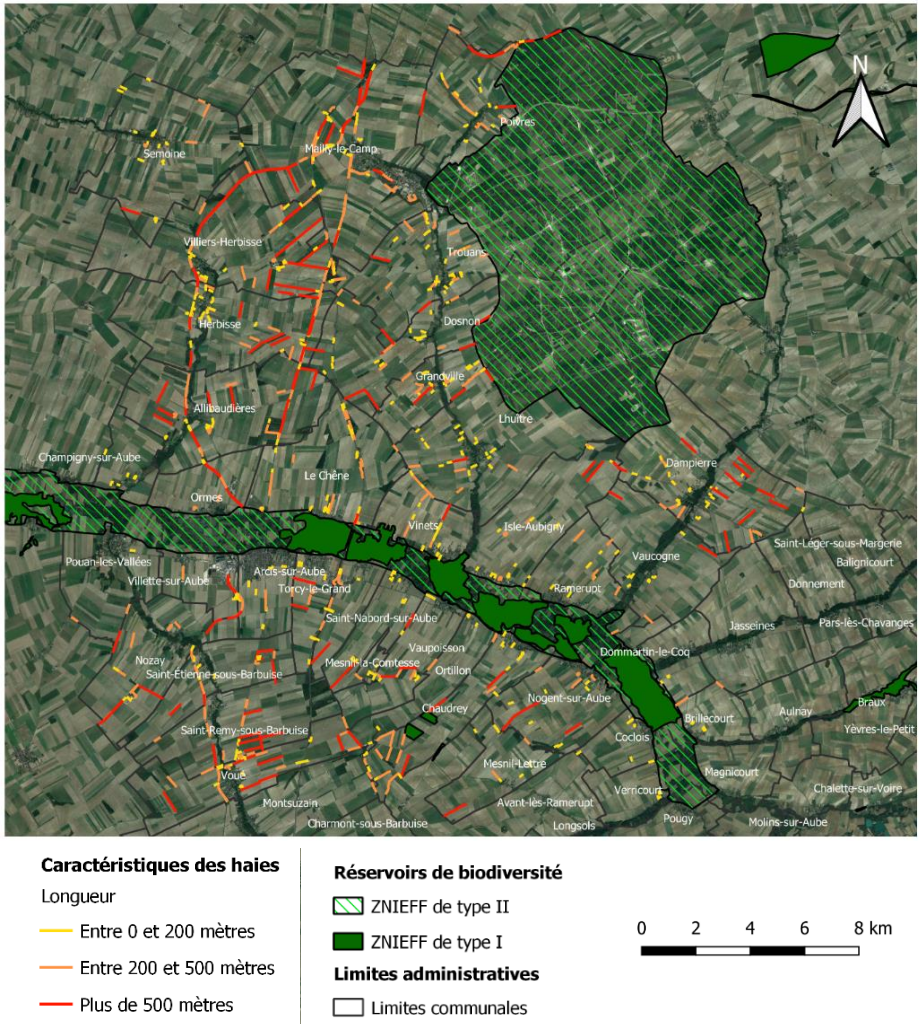

Le projet TVB en Champagne crayeuse

Déroulement du travail sur le terrain

- En priorité, reconnaissance des espèces floristiques ligneuses présentes dans les haies et analyse de l'état écologique
- Identification des espèces faunistiques intéressantes repérées sur le terrain
- Transfert des données de la tablette vers le projet SIG

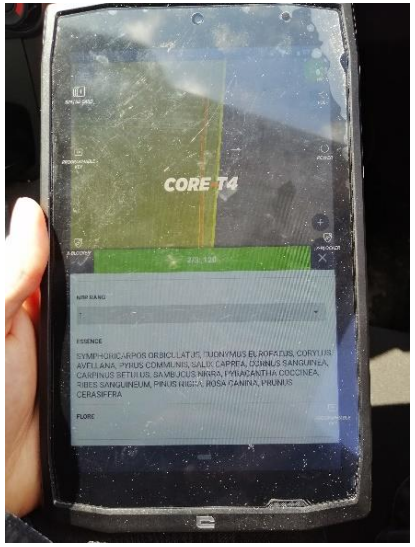

Suite du programme

- Identification des secteurs à enjeux : méthodes dilatation-érosion et de la perméabilité des milieux sur des taxons spécifiques (entomofaune, reptiles et avifaune) :
  - ✓ Corridors écologiques
  - ✓ Ruptures de continuités (obstacles)
  - ✓ Enjeux de restauration

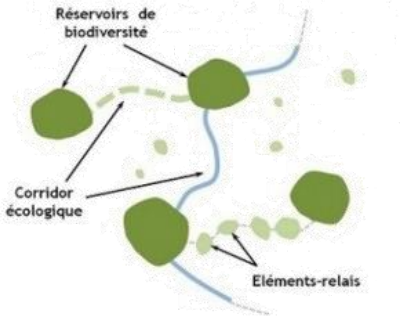

- Organisation de réunions d'échanges :
  - ✓ Partage du travail d'étude
  - ✓ Identification des besoins en termes de valorisation et d'actions à mener

Le projet TVB en Champagne crayeuse

Busard cendré

Traquet motteux

Œdicnème criard

Biche

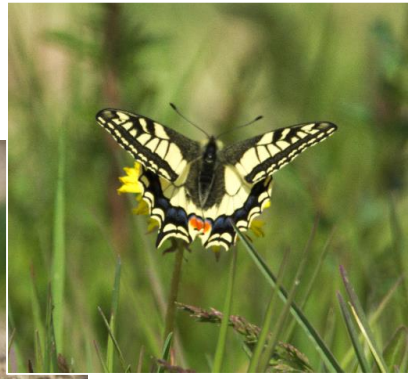

Machaon

Perdrix grise

Faisan

Clichés : Nell Brissard-Cozler, Fédération des chasseurs de l'Aube

6. Retour sur les derniers avis émis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme

SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Derniers avis émis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme

Bassin Seine-Normandie

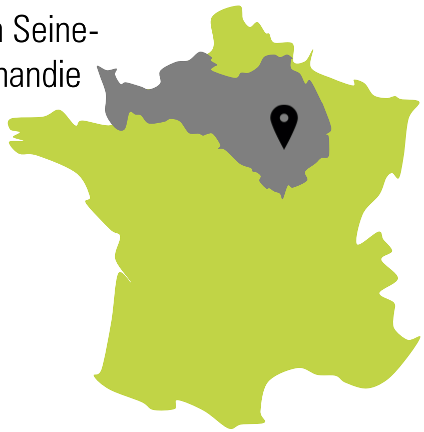

- Projet de **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2022-2027 : **avis favorable avec deux points de réserve**
- Projet de **PGRI** (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027 : **avis favorable**

- Projet de PLU (élaboration) de la commune d'Epineuil (territoire de la CC Le Tonnerrois en Bourgogne, limitrophe du SCoT) : **avis favorable**

7. Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat

Rapport 2021-05-02 et annexe

8. Questions diverses

L'info en ligne

www.syndicatdepart.fr

claudie.leitz@syndicatdepart.fr 03 25 71 88 98
aurore.chaussepied@syndicatdepart.fr 03 25 71 88 93
guillaume.patris@syndicatdepart.fr 03 25 71 89 00
Andréa : stagiaire.depart@troyes-cm.fr 03 25 71 88 95